



**PREFET
DU FINISTERE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°29-2024-068

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

Sommaire

2901-PREFECTURE DU FINISTERE / SOUS-PREFECTURE DE BREST

29-2024-05-24-00004 - Arrêté préfectoral du 24 mai 2024 portant renouvellement d agrément d un établissement d enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière (AUTO ECOLE LARZUL LENAÏG (2 pages)

Page 3

2915-SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS / SERVICE OPERATIONS

29-2024-05-01-00001 - Arrêté préfectoral du 1er mai 2024 portant complément des listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés dans les unités GAD, PRV, RCH, SAV et R-BAT pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère. ??????? (4 pages)

Page 5



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Brest
Pôle de la Réglementation Générale
Mission Départementale des Professions Réglementées**

Arrêté préfectoral du 24 mai 2024 portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière

LE PREFET DU FINISTERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L 213-1 à L213-8 et R213-1 à R213-6 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R123-3 et R123-43 ;

VU le code de la consommation, notamment ses articles L121-1 et L 132-1 à L 132-5 ;

VU l'arrêté NOR : 01 000 26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe SETBON Sous-Préfet de l'arrondissement de Brest ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-1024-02 du 24 octobre 2019 portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite automobile.

VU la demande de renouvellement d'agrément et le dossier technique présentés par Madame Lénaïg LARZUL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière sis 1 Ter, place de la Résistance – 29520 CHÂTEAUNEUF DU FAOU ;

Considérant que le demandeur remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale, Madame Diane SANCHEZ ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Lénaïg LARZUL est autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière :

- Dénommé : **AUTO ECOLE LARZUL LENAÏG**
- Sis : **1 Ter, place de la Résistance – 29520 CHÂTEAUNEUF DU FAOU**
- Agréé sous le N° **E 09 029 6538 0** pour une durée de **5 ans à compter du 24 mai 2024**.

Cet agrément pourra être renouvelé s'il continue à remplir les conditions fixées par la réglementation, sur demande formulée deux mois avant la date d'expiration du délai précité.

ARTICLE 2 : L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les **formations aux catégories de permis sur route : B/B1 et AAC.**

ARTICLE 3 : L'exploitante affichera dans le local de manière visible : le programme de formation et le présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'exploitante de l'établissement demeure personnellement responsable de la sécurité de celui-ci. Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans cet établissement y compris l'enseignante ne devra en aucun cas excéder 20 personnes.

ARTICLE 5 : Tout changement intervenant dans le délai de 5 ans précité devra faire l'objet d'une demande auprès de la sous-préfecture de Brest – Pôle réglementation générale – Section associations-professions réglementées.

ARTICLE 6 : Le présent agrément peut à tout moment être suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera enregistré dans le recueil des actes administratifs.

ARTICLE 8 : Monsieur le Sous-Préfet de BREST, Madame la Colonelle Commandant le Groupement de Gendarmerie du Finistère, Madame la déléguée départementale à la sécurité routière (DDTM), Monsieur le Maire de CHÂTEAUNEUF DU FAOU sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame Lénaïg LARZUL.

Le Sous-Préfet,

signé

Jean-Philippe SETBON

Voies de recours :

Cette décision peut être contestée en formant :

- un recours gracieux auprès du sous-préfet de Brest, qui devra lui être adressé dans le délai de deux mois suivant sa notification.*
- un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08, dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision de refus ou de rejet du recours gracieux.*
- un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte 35000 RENNES, dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision de refus ou de rejet des recours gracieux et/ou hiérarchique.*

Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site Internet :

www.telerecours.fr

**Arrêté préfectoral du 1^{er} mai 2024
portant complément des listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère pour l'année 2024**

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et ses articles L1424-1 et suivants.
- Vu** le code de la sécurité intérieure.
- Vu** le code de la construction et de l'habitation.
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, modifié.
- Vu** l'arrêté n° 2020-087-0001 du 27 mars 2020 du Préfet du Finistère portant approbation du règlement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 portant modification du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Finistère.
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 février 2023 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Finistère.
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature au Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours du Finistère.
- Vu** l'arrêté conjoint n° 851 bis-2023 du 1er septembre 2023 du Préfet du Finistère et de la Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Finistère portant organisation du corps départemental du Finistère.

- Vu** l'arrêté préfectoral n° 29-2024-01-01-00005 du 1er janvier 2024 portant organisation et composition de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine de l'engagement des appareils télépilotés de lutte, d'appui et de secours pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère au titre de l'année 2024.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 29-2024-01-01-00007 du 1er janvier 2024 portant organisation et composition de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine de la prévention incendie pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère au titre de l'année 2024.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 29-2024-01-01-00010 du 1er janvier 2024 portant organisation et composition de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du sauvetage aquatique de surface pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère au titre de l'année 2024.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 29-2024-01-01-00014 du 1er janvier 2024 portant organisation et composition de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère au titre de l'année 2024.
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 29-2024-01-01-00015 du 1er janvier 2024 portant organisation et composition de la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine des risques chimiques et biologiques pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère au titre de l'année 2024.

- Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire n°29-2024-03-01-00003 du 1er mars 2024 portant complément des listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère pour l'année 2024.

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°29-2024-04-01-00002 du 1er avril 2024 portant complément des listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable des référents départementaux des spécialités.

Considérant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique du 7 novembre 2002.

Considérant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques du 23 mars 2006.

Considérant le guide national de référence relatif à la prévention incendie du 17 janvier 2012.

Considérant le guide de doctrine opérationnelle de septembre 2021 relatif aux interventions en milieu effondrés ou instables.

Considérant le guide doctrine opérationnelle de septembre 2022 relatif à l'engagement des appareils télépilotes de lutte, d'appui

Vu l'avis favorable du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, attestant de l'aptitude médicale des intéressés à la pratique des spécialités visées.

Sur la proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Finistère.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés sont complétées conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel le Bizien, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) peut être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Rennes peut également être saisi dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, via l'application internet "Télérecours citoyen" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le directeur de cabinet du Préfet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Finistère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet par délégation,

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours du Finistère

Original signé

Contrôleur Général Sylvain MONTGENIE

ANNEXE

Arrêté préfectoral du 1^{er} mai 2024 portant complément des listes d'aptitude opérationnelles des sapeurs-pompiers spécialisés du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère pour l'année 2024

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du sauvetage aquatique de surface pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1^{er} mai 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|-------------------|--------|-----------------------|
| BELLEGUIC Mickaël | SAV3 | CIS CAP-SIZUN |
| MORIN Olivier | SAV3 | CIS QUIMPER |
| PHILIPPE Ronan | SAV2 | CIS LANDERNEAU |
| BARZIC Kelyan | SAV1 | CIS ROSPORDEN |
| BERNIER Lochlann | SAV1 | CIS INIZAN |
| BIDAUX Kévin | SAV1 | CIS LANDERNEAU |
| CARNEIRO Nicolas | SAV1 | CIS CAMARET-SUR-MER |
| GUICHAOUA Hugo | SAV1 | CIS FOUESNANT |
| JAMBET Corentin | SAV1 | CIS PLOUGUERNEAU |
| LE RU Damien | SAV1 | CIS CHATEAUNEUF |
| MESNET Antoine | SAV1 | CIS SAINT-POL-DE-LEON |
| POCHIC Alyssa | SAV1 | CIS INIZAN |
| RUELLAN Romain | SAV1 | CIS LANDERNEAU |
| KERNALEGUEN Simon | SAV2 | CIS DOUARNENEZ |
| LE GALL Erwan | SAV2 | CIS LE FAOU |

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine de la prévention incendie pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1^{er} avril 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|---------------|--------|-------------|
| LE VIOL Alain | PRV1 | EMOD |

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine de la prévention incendie pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1^{er} mai 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|---------------|--------|-------------|
| ABIVEN Lionel | PRV2 | EMOD |

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans l'unité de sauvetage, d'appui et de recherche pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1^{er} mai 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|---------------------|--------|-------------|
| DERRIEN Jean-Michel | R-BAT | EMOD |
| ROUSSEL Yannick | R-BAT | EMOD |

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine des risques chimiques et biologiques pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1er mai 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|------------------------|--------|----------------|
| BARS Julien | RCH1 | CIS MORLAIX |
| BERGOT Loïc | RCH1 | CIS QUIMPER |
| FEAT Sébastien | RCH1 | CIS MORLAIX |
| GUYOMARC'H Julien | RCH1 | CIS QUIMPER |
| HASCOET Cédric | RCH1 | CIS QUIMPER |
| JAMBET Corentin | RCH1 | CIS BREST |
| L'EOST Erwan | RCH1 | CIS BREST |
| LARBOULETTE Vincent | RCH1 | CIS CONCARNEAU |
| LE CAM Yoann | RCH1 | CIS MORLAIX |
| MANACH Stéphane | RCH1 | CIS BREST |
| QUIDEAU Pierre | RCH1 | CIS MORLAIX |
| YEUC'H Jean-Christophe | RCH1 | CIS QUIMPER |

La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine de l'engagement des appareils télépilotes de lutte, d'appui et de secours pour l'année 2024 est complétée comme suit à compter du 1er mai 2024.

| NOM Prénom | Niveau | Affectation |
|------------------|------------|----------------|
| THIEC Alexandre | Télépilote | CIS QUIMPERLÉ |
| KERNEVES Anthony | Télépilote | CIS LANDERNEAU |
| CERISIER Fabrice | Télépilote | CIS QUIMPER |
| NARZUL Erwan | Télépilote | CIS CTA-CODIS |
| ROUYER François | Télépilote | CIS PLABENNEC |